



## Nomination du juge Bisson

# Ingérence politique et pratiques inhabituelles

**Le concours qui a mené à la nomination de Marc Bisson à la Cour du Québec à Longueuil, à l'automne 2003, a été une enfilade de pratiques inhabituelles et d'ingérence politique, a-t-on pu constater lundi lors du contre-interrogatoire de Marc Bellemare à la commission Bastarache.**

**Mathieu Boivin**

boivinm@ruefrontenac.com

Tout d'abord, le nom de M. Bisson ne figurait pas sur la courte liste de trois noms déposée en mars 2003 par le comité indépendant qui sélectionne les candidats. Il ne s'y est retrouvé qu'à la onzième heure, après que d'inhabituelles enquêtes de sécurité de la Sûreté du Québec sur tous les candidats – alors qu'on ne scrute habituellement que le passé de la personne retenue – eut disqualifié non pas une, mais bien deux de ces trois personnes.

Rappelons que Marc Bellemare allègue que le collecteur de fonds libéral Franco Fava a exercé des pressions «colossales» sur lui, à l'été 2003, pour obtenir la nomination de M. Bisson, fils d'un organisateur libéral de l'Outaouais. Le député libéral Norm MacMillan, élu en Outaouais, a lui aussi moussé la candidature de M. Bisson à quelques reprises auprès de l'ex-ministre de la Justice.

Selon M. Bellemare, il est très inhabituel qu'un avocat candidat à la magistrature soit écarté pour cause

d'antécédents judiciaires et, à plus forte raison, que ce soit le cas pour deux participants à un même concours. L'ex-ministre a d'ailleurs glissé, au passage, que l'un des deux candidats écartés, un sympathisant libéral de Châteauguay, lui avait été recommandé par le ministre Jean-Marc Fournier.

Bref, au début de novembre 2003, soit deux mois après que le premier ministre Jean Charest eut censément intimé à M. Bellemare de nommer Marc Bisson si tel était le désir de Franco Fava, il ne restait plus qu'un nom sur la courte liste pour le poste de Longueuil. Le nom de Marc Bisson y est subitement apparu, le 7 novembre, et M. Bisson a été nommé juge deux semaines plus tard, le 26 novembre.

Questionné par l'avocate du gouvernement, Me Suzanne Côté, l'ex-ministre de la Justice a eu de la difficulté à décrire le fil précis de ses gestes dans ce dossier. Il a cependant assuré que son ancien chef de cabinet, Michel Gagnon, était très au fait des pressions de Franco Fava et qu'il lui avait confié, au lendemain de sa rencontre avec M. Charest, le 2 septembre 2003, que le poste de juge à

Longueuil devait être accordé à Marc Bisson.

Par ailleurs, Marc Bellemare a nié que Franco Fava ait contribué au financement de sa campagne à la mairie de Québec en 2005, comme l'affirme Jean-Paul Boily, un avocat proche du Parti libéral. M. Bellemare a soutenu qu'il est «totalement faux» de prétendre, comme l'a déclaré M. Boily, que M. Fava ait assisté à une réunion de financement de Vision Québec, le 21 mars 2005, à l'hôtel Plaza de Sainte-Foy.

«Je n'ai jamais fait appel à Franco Fava pour la campagne de 2005, ni pour celle de 2007, a-t-il martelé. Il est possible qu'il s'y soit intéressé, mais ce n'est pas à mon invitation.»

M. Bellemare a cependant admis que M. Fava pouvait s'être trouvé à un rassemblement partisan de plus de 1 500 personnes, le 27 mars 2005. «C'est possible, mais je l'ignore», a-t-il soutenu.

### Limogeage

Enfin, l'ex-ministre libéral a juré qu'il n'avait rien à voir avec le limogeage de Pierre Legendre, secrétaire du sous-ministre de la Justice et coordonnateur à la nomination des juges, au printemps 2003. M. Bellemare prétend avoir appris de son chef de cabinet, peu après son entrée en fonction, que M. Legendre était le frère du député et ancien ministre péquiste Richard Legendre..

## EN MANCHETTES

**Actualités | Valérie Dufour**

### Registre des armes à feu – Le plan B des policiers de la SQ

À l'approche d'un vote crucial à la Chambre des communes, l'Association des policières et des policiers provinciaux du Québec (APPQ) croit toujours à une solution de rechange pour sauver le Registre canadien des armes à feu.

SUITE PAGE 2

**Affaires | Daniel Renaud**

### L'enquêteur Mario Lambert au banc des accusés

Le procès de l'enquêteur Mario Lambert, soupçonné d'avoir utilisé un ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour donner des renseignements privilégiés à une source du milieu criminel...

SUITE PAGE 4

**Sports | Mario Brisebois**

### Wozniak éliminée en 47 minutes à Flushing Meadows

«Je reviens de chez le médecin et je devrai prendre un repos plus prolongé.» Telle a été la première déclaration d'Aleksandra Wozniak en point de presse lundi.

SUITE PAGE 7

**Sports | Rue Frontenac**

### Roger Clemens plaide non coupable

L'ancien as lanceur du baseball majeur Roger Clemens a comparu, lundi en Cour fédérale, pour répondre à des accusations d'avoir menti au Congrès américain sur son utilisation de produits dopants.

SUITE PAGE 8



Le plan B de la SQ

# RAPATRIER

## LE REGISTRE DES ARMES À FEU

PHOTO

À l'approche d'un vote crucial à la Chambre des communes, l'Association des policières et des policiers provinciaux du Québec (APPQ) croit toujours à une solution de rechange pour sauver le Registre canadien des armes à feu.



**VALÉRIE  
DUFOUR**

dufourv@ruefrontenac.com

Les policiers de la Sûreté du Québec estiment que la province a tous les atouts pour rapatrier sa portion de la banque de données et en assurer l'avenir.

«Dans le débat sur le registre des armes à feu, il y a les provinces de l'Est et celles de l'Ouest, et leurs positions sont diamétralement opposées. Il y a des chances pour qu'on se dirige vers un cul-de-sac,

alors nous, on pense qu'il faut un plan B», souligne le président de l'APPQ, Jean-Guy Dagenais.

En septembre 2009, la députée conservatrice Candice Heppner a déposé le projet de loi privé C-391 qui vise à abolir l'obligation d'enregistrer les armes d'épaule.

Ce projet de loi a été adopté l'an dernier en deuxième lecture, mais le libéral Mark Holland a déposé une motion pour éliminer le projet de loi, et les parlementaires doivent se prononcer sur cette motion le 22 septembre.

### Dans les mains du NPQ

Si cette motion est rejetée, le gouvernement tiendra un vote définitif plus tard cet automne pour sceller l'issue de cette loi. Comme le Parti libéral du Canada et le Bloc québécois ont déjà annoncé que leurs députés voteront contre, le sort du registre est maintenant

dans les mains des députés du Nouveau Parti démocratique.

«Québec pourrait facilement rapatrier sa portion du registre. L'administration serait donnée à la SQ qui délivre déjà les permis de port d'arme et qui a plus d'une centaine de points de service partout au Québec, signale M. Dagenais. (...) Et on pourrait offrir un service plus personnalisé. Actuellement, si on veut se départir d'une arme à feu, on doit appeler à Miramichi, au Nouveau-Brunswick.»

Pour ce faire, M. Dagenais admet qu'il faudrait que le ministère de la Sécurité publique du Québec négocie pour que le fédéral transfère les budgets correspondants. L'APPQ calcule qu'il faudrait une dizaine de policiers supplémentaires et que le tout coûterait de 3 à 4 millions de dollars à gérer annuellement.

Depuis sa mise en place, les quelque 50 000 policiers du pays consulteraient le registre près de 10 000 fois par jour.

À eux seuls, les 5 000 policiers de SQ seraient responsables de 1 500 à 2 000 consultations journalières, consultations servant à savoir à l'avance s'il y a une arme dans un domicile quand ils font une intervention.

«D'autres provinces pourraient également rapatrier leur portion du registre. Chacun ira à sa façon», souligne Jean-Guy Dagenais.

**EN DIRECT ▶**  
sur votre iPhone ou votre iPod Touch  
TÉLÉCHARGEZ notre application



<http://ruefrontenac.os.ca/>

# La droite s'organise au Québec

Un groupe d'ex-militants adéquistes, mené par une ancienne conseillère de Mario Dumont, tente de redonner vie à la droite québécoise malmenée par l'effondrement de l'ADQ.



La réalisatrice Joanne Marcotte et son équipe lanceront cette semaine une initiative visant à rallier les milliers d'adéquistes déçus qui ont déserté le parti de Mario Dumont après la déconfiture électorale de décembre 2008. Ils souhaitent que ce projet, appelé Réseau Liberté Québec, culmine le 23 octobre par un rassemblement des forces de la droite québécoise, cinq ans après la publication du manifeste Pour un Québec lucide, mis de l'avant par Lucien Bouchard et 11 autres signataires.

Joanne Marcotte s'est fait un nom dans les milieux politiques avec le documentaire L'Illusion tranquille, qui dénonçait la résistance des Québécois au changement. Elle a également agi comme conseillère de Mario Dumont en 2006-2007, puis a été vice-présidente de la commission Castonguay sur le financement du système de santé, qui recommandait en 2008 de faire davantage de place au secteur privé dans le réseau public de soins de santé. Le ministre de l'époque, Philippe Couillard, avait tabletté le rapport aussitôt publié.

## L'ADQ est morte

Mme Marcotte refuse de commenter son projet de relance de la droite avant le lancement officiel du Réseau Liberté Québec, le 1<sup>er</sup> septembre. Elle a affirmé à

RueFrontenac qu'elle ne veut pas fonder un nouveau parti. Mais dans son blogue personnel, elle a annoncé la mort de l'ADQ il y a près d'un an et plaide avec vigueur pour la création d'un parti sur les cendres de l'ancienne formation de Mario Dumont.

«(...) aujourd'hui, je crois pouvoir affirmer qu'il est temps de cesser de nuire à de bonnes et grandes idées en les associant au parti moribond qu'est devenue l'ADQ», a-t-elle écrit en annonçant qu'elle quittait le parti en octobre 2009.

«Un troisième parti? Nécessairement!» titrait Joanne Marcotte dans un commentaire publié en mai 2010. La militante notait qu'un «mouvement de fond» existe en faveur de la naissance d'un nouveau parti.

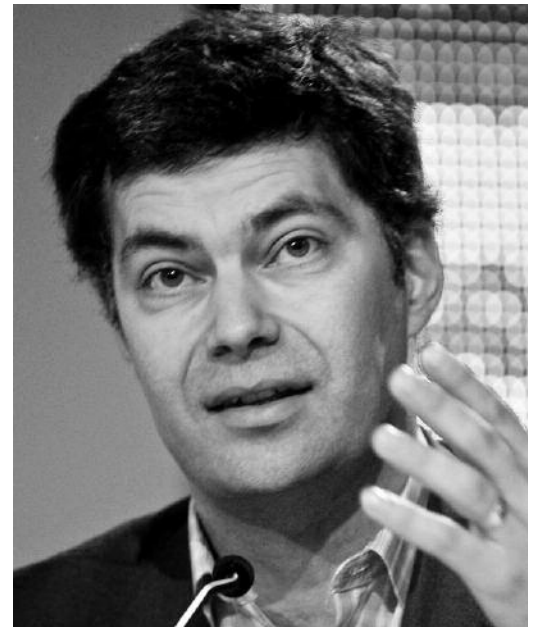
Il est vrai que l'agonie de l'ADQ a rendu orphelins plus de 700 000 électeurs qui avaient voté pour le parti de Mario Dumont en 2007

mais qui sont restés chez eux au scrutin de l'année suivante. Ce sont ces adéquistes déçus, ce «mouvement de fond», que Joanne Marcotte tente de rejoindre.

«Je ne sais pas d'où viendra cette nouvelle offre politique. Mais ce que je sais avec grande certitude, c'est qu'elle ne viendra pas des «deux partis traditionnels». Les gens en ont tout simplement soupé», écrit-elle.

Les sondages de l'été ont confirmé le ras-le-bol et le cynisme de la population envers le Parti libéral et le Parti québécois. Les élec-

teurs ne font confiance ni à Jean Charest ni à Pauline Marois pour venir à bout de la crise de confiance envers les institutions québécoises, ébranlées par les révélations de la commission Bastarache.



Selon Joanne Marcotte, la déconfiture électorale de l'ancienne formation de Mario Dumont a rendu 700 000 électeurs orphelins.

PHOTO D'ARCHIVES CHANTAL POIRIER

À lire sur RueFrontenac.com chaque fin de semaine  
les chroniques DÉTENTE



# L'enquêteur Mario Lambert au banc des accusés

**Le procès de l'enquêteur Mario Lambert, soupçonné d'avoir utilisé un ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour donner des renseignements privilégiés à une source du milieu criminel, s'est ouvert lundi au palais de justice de Montréal.**



«Ben oui, je le connais, ce policier-là. Je n'en reviens pas», a chuchoté une greffière à un constable spécial, en présence de Rue Frontenac.

Un peu plus tard, ce sera au tour d'un ex-collègue de la section des crimes majeurs de la police de Montréal de saluer un peu timidement le sergent-détective déchu, au troisième étage du palais de justice.

Il faut dire que la scène est plutôt irréaliste. Mario Lambert, 43 ans, un enquêteur chevronné comptant plus de 20 ans d'expérience, possédant une réputation sans faille et la plus longue liste de contacts dans le milieu criminel à Montréal, se retrouve au banc des accusés.

On le soupçonne d'avoir, entre l'automne 2008 et le printemps 2009, interrogé le Centre de renseignement policier du Québec (CRPQ) et ensuite fourni des informations nominatives à l'une de ses sources du milieu criminel. Après avoir été vraisemblablement ciblé par les membres des enquêtes internes de la police de Montréal, il a été arrêté le 21 septembre 2009 et affecté à des tâches administratives. Moins d'un mois plus tard, il a été accusé d'avoir frauduleusement utilisé un ordinateur du service et suspendu sans solde.

Son procès a débuté lundi matin avec le témoignage d'un policier de la Sûreté du Québec, le corps de police affecté au contrôle du CRPQ.

Le sergent-détective Richard Rondeau a notamment donné les noms de trois personnes et les numéros d'une demi-douzaine de plaques d'immatriculation qui ont été «questionnés» au CRPQ par le numéro de matricule 4297, soit celui de l'enquêteur Lambert, entre novembre 2008 et juin 2009. On ignore cependant pour le moment si toutes ces interrogations sont liées à la présente cause.

## Une fête ratée

Nous avons appris que c'est le 9 septembre 2009, en fin d'après-midi, que Mario Lambert a été convoqué aux bureaux de la division des enquêtes spéciales (affaires internes) de la police, au quartier général de la rue Saint-Urbain.

«Il a été très étonné. C'est comme si cela ne lui disait absolument rien», a déclaré l'enquêteur Jean-Yves Lazure, des affaires internes, qui a interrogé Mario Lambert lors d'une déclaration vidéo le soir même.

Au commandant des affaires internes, Jean-Pierre Synnnett, qui l'avait appelé dans l'après-midi pour le convoquer, Mario Lambert a fait valoir que c'était l'anniversaire de sa fille et qu'il aurait souhaité remettre ça au lendemain, mais on lui a dit qu'il serait préférable qu'il se présente au quartier général du SPVM le soir même.

Il y avait également sur les lieux ce soir-là le commandant des crimes majeurs de la police de Montréal et patron de Mario Lambert, Clément Rose, un enquêteur et délégué syndical, Guy

Rodrigue, et une enquêteuse des affaires internes, France Bouchard.

«M. Lambert était attristé et moi aussi. C'est la première fois que l'un de mes employés se retrouve devant les affaires internes», a expliqué le commandant Rose.

## Il vide son arme sur le sol

Lors de la rencontre, M. Synnnett a demandé à Mario Lambert de lui remettre son arme, ce qu'il a fait, mais en la déchargeant et en laissant tomber les balles sur le plancher, «à l'encontre des procédures habituelles», a dit le commandant.

Voulant visiblement s'assurer que la déclaration vidéo de son client a été faite de façon libre et volontaire, l'avocat de Mario Lambert, Me Richard Masson, a demandé au commandant Synnnett s'il avait dit à son client que s'il donnait des explications, il allait comparaître par voie

sommaire alors qu'en cas contraire, le dossier serait soumis à un procureur, ce qu'a nié l'officier.

Le procès, qui se déroule devant juge seul et qui doit durer deux semaines, se poursuit mardi.

Fait à noter, l'enquêteur Lambert a été impliqué dans de si nombreuses causes au palais de justice de Montréal, ces dernières années, qu'on a dû faire venir un juge de Québec, l'honorable Jean-Pierre Dumais, pour présider son procès. La poursuite est assurée par une procureure du district de Longueuil, M<sup>e</sup> Julie Beauchesne.

D'ailleurs, Mario Lambert devait, semble-t-il, agir comme témoin expert dans des procès à venir, ce qui donnerait des maux de tête aux avocats de la poursuite chargés de les préparer.



L'enquêteur Mario Lambert en compagnie de son avocat, M<sup>e</sup> Richard Masson.

PHOTO PASCAL RATTHE





Automobile

## Les Canadiens dépensent moins pour l'entretien

**Les automobilistes canadiens dépensent de moins en moins pour l'entretien de leur voiture.**

C'est ce qui ressort de l'étude 2010 sur l'indice de fidélité des clients canadiens par la firme J.D. Power and Associates.

Selon les résultats de l'enquête annuelle, les conducteurs canadiens ont dépensé 9,8 milliards de dollars en 2010 pour la réparation

et l'entretien de véhicules contre 11,2 milliards l'année précédente.

Selon J.D. Power, c'est surtout la diminution des dépenses d'entretien régulier qui est responsable de cette chute.

En effet, le nombre de visites d'entretien a diminué, et la somme

dépensée par les propriétaires a elle aussi chuté, passant de 352 \$ en moyenne par visite en 2009 à 287 \$ en 2010. Des données surtout remarquables pour les voitures ayant de quatre à sept ans.

### Réparations

Les coûts liés aux réparations, eux, sont demeurés stables.

«La conjoncture économique stagnante peut constituer l'une des raisons pour lesquelles les propriétaires repoussent leurs dépenses, notamment les dépenses liées à l'entretien régulier de leur véhicule. D'autres facteurs contribuent également à cette baisse, notamment l'augmentation de la périodicité d'entretien recommandée par le constructeur, l'amélioration de la fiabilité des véhicules et une légère baisse de l'âge moyen des véhicules dans les parcs de véhicules ayant entre 3 et 12 ans, en raison de nombreuses ventes de véhicules neufs au cours des années civiles 2006 et 2007.

«Il semble que les propriétaires commencent à s'habituer au fait qu'ils n'ont plus besoin d'effectuer autant de visites d'entretien qu'auparavant», analyse Ryan Robinson, chef du secteur automobile canadien chez J.D. Power and Associates.

*RueFrontenac.com*

## DÉFICIT COMMERCIAL

# Le fossé s'élargit au Canada

**Le Canada a enregistré un déficit commercial pour le septième trimestre de suite et a même élargi le fossé entre les exportations et les importations de 2,6 milliards de dollars, à 11 milliards, au deuxième trimestre de 2010, selon des données publiées lundi par Statistique Canada.**

Les exportations n'ont augmenté que de 1,2 G\$, tandis que les importations ont grimpé de 3,7 G\$, pour un déficit de 2,5 G\$.

La balance du commerce des biens s'est détériorée au deuxième trimestre, après deux trimestres de surplus. Les échanges avec les États-Unis sont largement responsables du déficit

puisqu'il a atteint 2,3 G\$.

Du côté des voyages, le déficit s'élève à 3,5 G\$, en hausse de 500 M\$ par rapport au premier trimestre. Les Canadiens ont aussi haussé de 200 M\$ leurs achats auprès de transporteurs étrangers.

Les voyageurs d'ici ont dépensé 400 M\$ de plus pour des voyages

à l'étranger au cours des mois d'avril, de mai et de juin. En revanche, les dépenses des non-résidents au Canada ont décliné de 1,1 %.

### Progression fulgurante des titres canadiens

Par ailleurs, les titres canadiens – obligations et actions – continuent d'avoir la cote et ont connu une fulgurante progression du double, à 40,7 G\$, par rapport au premier trimestre.

Les obligations du gouvernement fédéral ont pris la part de

lion de ces acquisitions avec un montant record de 19,4 G\$.

Statistique Canada indique que le niveau d'acquisitions des obligations fédérales par des non-résidents avait déjà dépassé au deuxième trimestre le total de l'année 2009.

Pendant ce temps, les Canadiens ont acheté seulement 1,2 G\$ de titres étrangers, ce qui représente une baisse appréciable par rapport aux 5,2 G\$ des trois premiers mois de l'année 2010.

*RueFrontenac.com*



Après *Route 132* présenté en ouverture jeudi passé, un deuxième long métrage québécois a fait son entrée lundi dans la compétition mondiale du Festival des films du monde : *Tromper le silence*, un beau drame intimiste et émouvant de Julie Hivon.



En 2001, la romancière et cinéaste Julie Hivon avait raflé le prix du public au FFM avec son premier long métrage, la charmante comédie *Crème glacée, chocolat et autres consolations*. La voici de retour au festival avec un second film, très réussi, qui pourrait bien lui permettre d'obtenir un autre prix cette année. *Tromper le silence* a d'ailleurs été chaleureusement applaudi lors de sa première projection au festival, lundi matin à l'Impérial.

Viviane (Suzanne Clément) est photographe. Blessée par sa relation brisée avec son frère qui fut son modèle (Sébastien Huberdeau), elle a délaissé la photo artistique

pour accepter des boulots de photographe pour des campagnes publicitaires.

Un jour, Guillaume, jeune garagiste (Maxime Dumontier, révélé dans *Tout est parfait*), débarque dans son studio pour lui servir de modèle pour une publicité de restaurant. Viviane a un coup de foudre artistique. En voyant dans sa lentille ce jeune homme ténébreux dégageant une brutalité quasi animale, elle a soudainement le goût de recommencer à faire de la photographie artistique. Guillaume accepte d'embarquer dans le jeu sans trop comprendre les motivations de Viviane. En travaillant ensemble, la photographe et son modèle seront obligés de s'ouvrir et de se révéler les lourds secrets qu'ils cachent.

### La loi du silence

Comme son titre l'indique, *Tromper le silence* parle de silence. Ce silence qui pèse, qui fait mal et qui éloigne les gens les uns des autres. Guillaume et Viviane, qui vivent chacun avec de grandes blessures, sont des victimes de ce silence qui les isole et les renferme sur eux-mêmes.

«C'est la rencontre entre deux personnages qui se reconnaissent et qui sont attirés l'un vers l'autre pour des raisons profondes qu'on va découvrir peu à peu», a expliqué lundi après-midi la réalisatrice Julie Hivon en conférence de presse.

«Viviane et Guillaume souffrent du silence et leur relation se construit beaucoup dans le non-dit. Ils vont graduellement s'ouvrir et tromper le silence qui leur est imposé par les gens autour d'eux.»

*Tromper le silence* est aussi un film sur l'art. La photographie – qui est «un personnage en soi», selon Suzanne Clément – est au cœur du

film par le biais du travail de Viviane mais aussi par les cadrages choisis, très beaux et soignés. Les clichés qu'on voit dans le film ont d'ailleurs été réalisés par Claudine Sauvé, la directrice photo du film, une complice de longue date de Julie Hivon. La réalisatrice admet d'ailleurs s'être légèrement inspirée d'elle pour ce personnage de photographe.

Aussi, comme la photographe dans son film, Julie Hivon filme ses acteurs de près, allant souvent chercher l'émotion dans un seul regard. Tout se passe dans le non-dit, dans ces silences lourds brisés par le son de l'appareil photo.

La réussite du film repose d'ailleurs en grande partie sur le jeu juste et touchant des deux acteurs principaux (superbe Suzanne Clément, bouleversant Maxime Dumontier) et de ses acteurs de soutien (Pascale Montpetit et Claude Prigent, poignants en parents déchirés).

«Je fais du cinéma parce que je m'intéresse aux gens et à la nature humaine, souligne Julie Hivon. La caméra sert à magnifier les personnes. Pour moi, c'est ça, l'art. Que ce soit la photographie ou le cinéma.»



Suzanne Clément et Maxime Dumontier dans une scène du film *Tromper le silence*. PHOTOS COURTOISIE FILMS SÉVILLE

«Je reviens de chez le médecin et je devrai prendre un repos plus prolongé.» Telle a été la première déclaration d'Aleksandra Wozniak en point de presse lundi, quelques heures après sa défaite aussi crève-cœur qu'expéditive en ronde d'entrée des Internationaux de tennis des États-Unis, à New York.



Quarante-sept petites minutes et c'en était déjà fait de la Blainvilloise, éliminée et malmenée en deux manches de 6-0 et 6-1 par Sally Peers, une qualifiée d'Australie âgée de 19 ans et 202e au classement mondial.

«C'est frustrant de perdre de la sorte des matchs contre des qualifiées que je devrais gagner lorsque je suis en santé, surtout que j'ai déjà vaincu des top 10», a déclaré Wozniak.

Bien qu'elle occupe le 54e rang cette semaine, il ne fallait pas s'at-



tendre à beaucoup de la part de la Québécoise, qui avait atteint le troisième tour à Flushing Meadows l'an dernier.

### Un match à sens unique

Il n'y a rien de surprenant à ce qu'elle ait perdu ses sept jeux au service et qu'elle ait pu s'inscrire au tableau seulement à 3-0 de la deuxième manche, sur un bris.

Ou encore que sa rivale ait enregistré le double de points, 56 contre 28, et que ses moyennes aient été de 40 % seulement sur les premiers services et de 35 % sur les retours.

Wozniak dû s'arrêter pas une, mais deux fois pour une durée de trois semaines avant le tournoi de New York en raison d'une tendinite à l'avant-bras droit.

### Des points importants à défendre

Son bras a été immobilisé dans un appareil après la coupe Rogers. La décision de faire le voyage n'a été prise que mercredi dernier et son retour sur les courts a été effectué la fin de semaine passée.

Pas idéal comme scénario. La principale intéressée ne sait pas combien de temps elle devra

s'arrêter. Des discussions entre les entraîneurs suivront.

«Une décision suivra. Je sais que j'ai des points importants à défendre ces prochains jours. L'essentiel est que la santé revienne à 100 %. La situation est difficile. La période n'est pas idéale mentalement. Pour les autres tournois (dont celui de Québec), il faudra voir.

«J'ai besoin d'un bon et long repos pour le moment. Il me reste trois ou quatre tournois. Je vais consulter des spécialistes à New York et à Montréal. Je me sers de la situation pour devenir plus forte dans l'avenir», a conclu Wozniak.

## INTERNATIONAUX DES ÉTATS-UNIS

# Les favoris passent

**L'ordre a été respecté en lever de rideau des Internationaux de tennis des États-Unis à Flushing Meadows lundi, même si quelques favoris ont dû travailler fort.**

Ainsi chez les hommes, le Suédois Robin Söderling, cinquième favori, a eu besoin de cinq sets pour venir à bout de l'Autrichien Andreas Haider-Maurer au premier tour. Söderling l'a emporté 7-5, 6-3, 6-7 (2-7), 5-7 et 6-4.

Même chose pour le Français Gaël Monfils, classé 17e, qui a mis cinq manches pour éliminer

l'Américain Robert Kendrick 3-6, 6-3, 6-4, 6-7 (5-7) et 6-4.

D'autres ont eu la route plus facile vers la deuxième ronde. Champion de 2003, Andy Roddick (n° 9) a facilement défait le Français Stéphane Robert. Le Russe Nikolay Davydenko (n° 6), le Croate Marin Cilic (n° 11) et l'Espagnol Juan

Carlos Ferrero (n° 22) ont tous gagné leur premier match.

Notons cependant le revers du Canadien Milos Raonic. Le jeune Ontarien, qui s'entraîne à Montréal, participait à son premier U.S. Open. Il a gagné la première manche 7-6 (7-4) devant l'Australien Carsten Ball avant de perdre les trois suivantes 3-6, 3-6 et 2-6.

### Pas de problème pour Venus et Clijsters

Chez les femmes, la Canadienne Rebecca Marino a gagné son premier match. Elle a éliminé la Russe Ksenia Pervak en trois sets, 6-4, 4-6 et 7-5.

Du côté des favorites, la Belge Kim Clijsters, deuxième tête de série, et l'Américaine Venus Williams, classée troisième, ont traversé le premier tour avec succès.

Clijsters, championne en titre du tournoi, a battu la Hongroise Greta Arn en deux manches de 6-0 et 7-5. En soirée, Venus Williams a disposé de l'Italienne Roberta Vinci en deux sets, 6-4 et 6-1.

L'Australienne Samantha Stosur, 5e favorite, l'Italienne Francesca Schiavone (n° 6), la Biélorusse Victoria Azarenka (n° 10) et la Française Marion Bartoli (n° 13) ont aussi atteint le deuxième tour.

RueFrontenac.com



## Baseball

# Roger Clemens plaide NON-COUPABLE

**L'ancien as lanceur du baseball majeur Roger Clemens a comparu, lundi en Cour fédérale, pour répondre à des accusations d'avoir menti au Congrès américain sur son utilisation de produits dopants.**

Clemens a plaidé non coupable aux six chefs d'accusation qui pèsent contre lui.

L'ancien artilleur, qui a porté les

couleurs des Red Sox, des Yankees, des Blue Jays et des Astros, avait témoigné devant le Congrès en 2007, après que son nom se fut retrouvé en évidence dans le rapport Mitchell.

Il a toujours nié avoir fait usage de stéroïdes anabolisants ou d'hormones de croissance, ce qui a été contredit par son ancien entraîneur personnel Brian McNamee et son ancien coéquipier Andy Pettitte.

## Offre de règlement rejetée

Clemens semble résolu à contester ces accusations jusqu'au bout. Les procureurs du gouvernement ont fait une offre de règlement à son avocat le 19 août, offre qui a été rejetée.

Il est passible de 30 ans de prison et d'une amende de 1,5 million de dollars, mais la jurisprudence dans son cas laisse plutôt entrevoir une peine de 15 à 21 mois de prison s'il est reconnu coupable.

[RueFrontenac.com](http://RueFrontenac.com)

## Manny Ramirez s'en va à Chicago

**Le puissant frappeur Manny Ramirez quitte les Dodgers de Los Angeles. Réclamé au ballottage par les White Sox de Chicago, Ramirez ira rejoindre l'équipe mardi, à Cleveland.**

Les White Sox seront responsables de son salaire jusqu'à la fin de la saison, soit une somme de 3,825 millions de dollars.

Chicago est à quatre matchs et

demi des Twins du Minnesota, qui occupent le premier rang dans la section Centrale de la Ligue américaine.

Pour Ramirez, qui a 38 ans, c'est un retour dans la Ligue américaine après avoir passé trois saisons à Los Angeles.

Cette année, il montre un dossier de ,311 avec 8 circuits et 40 points produits en 66 rencontres.

[RueFrontenac.com](http://RueFrontenac.com)

## Georges Saint-Pierre de retour au Centre Bell

**Le Québécois Georges Saint-Pierre défendra son titre des poids mi-moyens de l'UFC contre l'Américain Josh Koscheck, le 11 décembre au Centre Bell.**



Le président de l'UFC, Dana White, a confirmé la nouvelle au site Internet MMA Fighting, lundi.

Saint-Pierre sera la vedette du gala UFC 124, le deuxième présenté au Centre Bell cette année. Montréal a déjà accueilli le UFC 113 en mai dernier.

Pour le Québécois, ce sera une deuxième participation à un gala de l'UFC devant ses compatriotes.

En avril 2008, il avait récupéré le titre des mi-moyens en disposant de Matt Serra dans le cadre du UFC 83..

[RueFrontenac.com](http://RueFrontenac.com)